

provoque l'ennui et le nombre des abandons est très élevé. Dans la plupart des collectivités, les jardins d'enfants sont inexistantes.

4. CHÔMAGE

La mauvaise santé, les logements insalubres et la scolarité insuffisante font partie d'un cercle vicieux qui ne peut produire que des individus démunis d'aptitudes nécessaires pour soutenir la concurrence sur le marché du travail au Canada. La plupart des Métis tirent une subsistance inférieure aux normes grâce à des travaux manuels et aux prestations de bien-être social. Ils constituent un effectif ouvrier qu'on exploite et qu'on utilise qu'au besoin. Dans la plupart des cas, les employeurs ne leur fournissent pas les avantages secondaires auxquels les travailleurs ont droit normalement. Par exemple, une importante société minière du Nord du Manitoba emploie depuis des années des Indiens et des Métis dans ses services d'exploration. Ces travailleurs sont employés par intermittence et ils ne reçoivent pas les avantages secondaires que touchent les mineurs réguliers. Certains ouvriers travaillent pour la société depuis dix-sept ans et font encore partie du groupe des ouvriers employés occasionnellement.

Dans d'autres régions, les travailleurs ont été exploités; ils ont été employés au débroussaillage, mais logés dans des quartiers peu confortables, mal payés et munis d'un équipement qui laissait à désirer. Dans bien des cas, au bout d'une période de travail, les ouvriers devaient de l'argent à l'employeur qui exploitait son propre magasin et trichait ses propres ouvriers.

FÉDÉRATION DES MÉTIS DU MANITOBA ORGANISATION

La Fédération des Métis du Manitoba, organisation provinciale représentant 30,000 personnes et 196 collectivités au Manitoba, a été constituée en octobre 1967.

La Fédération des Métis du Manitoba est en train de devenir l'une des associations des «Pauvres impuissants» les mieux organisées. Nous nous sommes rendu compte de notre pauvreté et nous voulons, grâce à notre organisation, accomplir quelque chose de positif.

Actuellement, nous sommes trop désavantagés du point de vue culturel et social pour nous permettre de saisir les occasions qui se présentent et nous voulons rectifier cet état de choses.

Des points de vue sociologique, culturel et ethnique, la majorité des Métis s'identifient aux Indiens et, sauf sur le plan juridique, la plupart d'entre nous sont tout aussi Indiens que ceux qui sont visés par les traités, mais nous ne jouissons pas des mêmes avantages

dont bénéficient ces derniers, tandis que nous sommes aux prises avec toutes les difficultés qu'éprouvent les Indiens. Les objectifs de la Fédération des Métis du Manitoba sont les suivants:

- a) Assurer l'intégration des organisations de Métis isolées, car l'union fait la force.
- b) Créer un bureau central de renseignement pour les Métis du Manitoba.
- c) Informer le grand public du rôle que les Métis ont joué et jouent encore dans l'histoire du Manitoba.
- d) Aider les organisations affiliées à accroître leur efficacité.
- e) Aider les collectivités de Métis à s'organiser là où aucune organisation locale n'existe.
- f) Subvenir aux besoins sociaux et économiques des Métis du Manitoba.

Un accord conclu entre la Fédération des Métis du Manitoba et le ministère de l'Agriculture en vertu du programme de l'ARDA a été signé en octobre afin de fournir de l'aide financière sous forme d'une subvention qui ne dépassera pas \$20,000 pour l'année financière de 1968-1969 et \$40,000 pour celle de 1969-1970. Grâce à cette subvention, la Fédération des Métis du Manitoba a engagé quatre travailleurs itinérants chargés de se mettre en rapport avec les collectivités afin de réaliser ses objectifs.

A l'époque où cet accord a été signé, le Service de vulgarisation du ministère de l'Agriculture nous a donné la somme de \$10,000 pour les cours de 1968-1969.

Le 15 mars 1969, Joe Keeper a été détaché du ministère de la Santé et des Services sociaux du Manitoba et prêté à la Fédération des Métis du Manitoba en qualité de directeur exécutif, fonctions qu'il remplit depuis lors. C'est le gouvernement provincial qui paie son traitement.

Nos bureaux provinciaux sont situés dans le centre-ville à 453, avenue Notre-Dame, Winnipeg (Manitoba).

APPENDICE

Fédération des Métis du Manitoba Programme d'action et de recherche

EXPOSÉ

Les gouvernements fédéral et provincial ont effectué beaucoup d'études dans les collectivités indiennes et métisses. Mentionnons à cet égard le rapport Lagassé, au Manitoba, le rapport Hawthorne, en Colombie-Britannique et le récent rapport Hawthorne-Tremblay préparé pour le compte de la Direction des Affaires indiennes. On a aussi rédigé nombre d'autres études au sujet des Indiens et des Métis.